



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire du 21 avril 2021, le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-l'Or a adopté le règlement suivant :

346-01-21 Règlement modifiant le règlement de zonage # 229-06-07 autorisant la reconstruction, à la suite d'une démolition, et l'agrandissement d'un chalet de villégiature sous bail du gouvernement

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 42, place Hammond, Val-d'Or, durant les heures normales de bureau.

Conformément à l'article 137.15 de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1 ce règlement est entré en vigueur en date du 21 avril 2021.

DONNÉ à Val-d'Or, ce 27 avril 2021.

Original signé

Me Marie-Hélène Bastien
Greffière